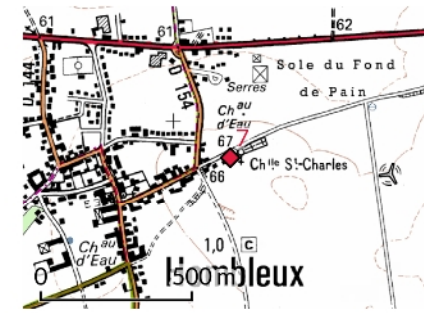




### D.III. RENOUVELLEMENT DU PARC DE HOMBLEUX 1

Figure 37 : Renouvellement de Hombleux 1

Parc à renouveler de Hombleux 2 et parc existant de Hombleux 1



**Photomontages**

-  Ensemble des trois photos (120°) et vue centrale (40°)
-  Localisation du point de vue



Projet de renouvellement de Hombleux 2 et parc existant de Hombleux 1



Projet de renouvellement de Hombleux 2 et renouvellement de Hombleux 1



0° 20° 40°



0° 20° 40°



0° 20° 40°



Le parc proche de Hombleux 1 fait l'objet d'un projet de renouvellement. Les trois assemblages ci-avant montrent :

- le paysage actuel ;
- le paysage avec le projet de renouvellement de Hombleux 2 et le parc actuel de Hombleux 1 ;
- le paysage avec les deux renouvellements (Hombleux 1 et Hombleux 2).

Le projet de renouvellement de Hombleux 1 tel que connu au moment du dépôt est constitué d'éoliennes de 180 m de haut, comme celui de Hombleux 2. Trois gabarits sont envisagés :

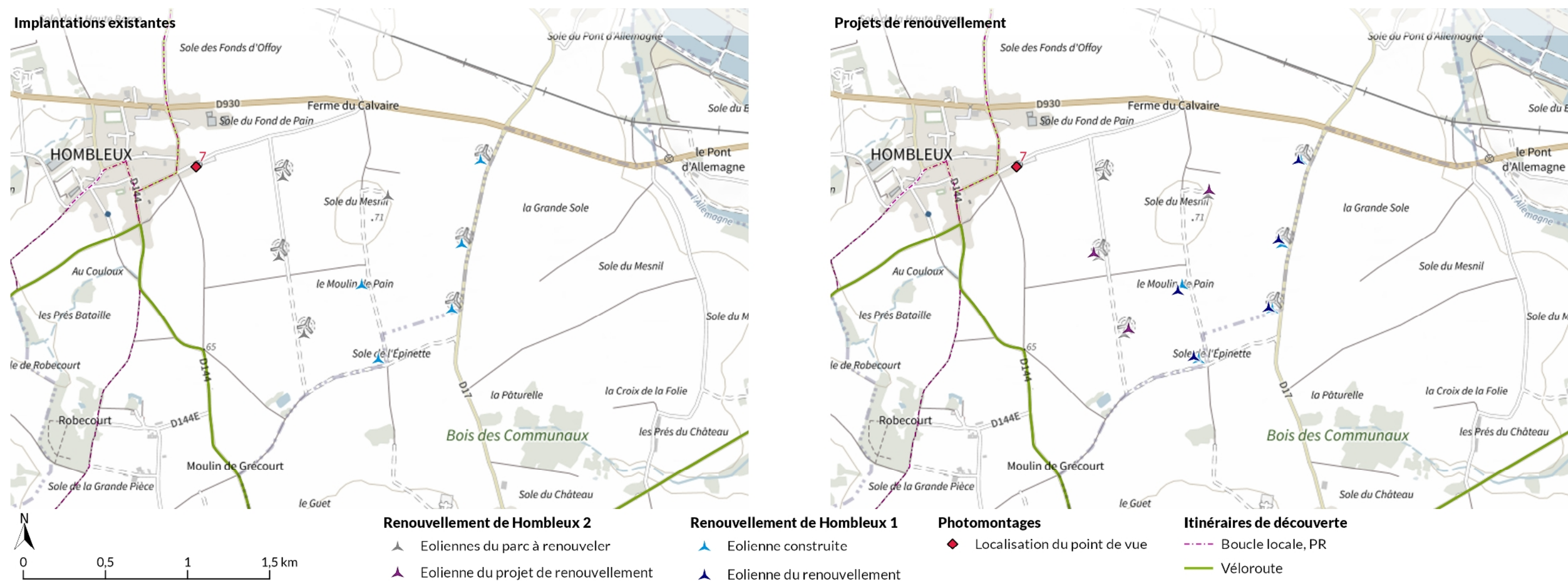
- La Vestas V136 ;
- La General Electric GE137 ;
- La Nordex N131.

L'implantation reste similaire à celle de l'existant. La similarité des gabarits entre les deux projets de renouvellement renforce la cohérence de l'ensemble.

Remarque : Le projet de renouvellement du parc de Hombleux 1 n'est pas finalisé au moment de la rédaction de la présente étude et est donc susceptible d'évoluer.

Le projet de renouvellement d'Eurowatt sur le parc de Hombleux 1 est similaire dans ses choix à celui de Hombleux 2. Les deux projets sont cohérents entre eux.

Carte 57 : Renouvellement de Hombleux 1



Réalisation : Enviroscop. Sources : Géo2france, GR-info, offices du tourisme, Atlas des paysages, Géoportail, DRAC/DREAL



## D.IV. SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DES IMPACTS VISUELS

### D.IV-1. Description du renouvellement

Le projet de renouvellement du parc éolien de Hombleux 2 est composé de 3 éoliennes de 180 m de haut. Elles viennent en remplacement des 4 éoliennes existantes (Gamesa G80/2000 avec une hauteur en bout de pale de 140 m). Elles reprennent l'implantation existante avec un décalage maximum de 39,5 mètres dans l'aire de survol du parc à renouveler.

Un poste de livraison est créé au pied du chemin d'accès privé à l'éolienne E4. Situé à l'écart des lieux de vie dans l'espace agricole et de petite dimension, il présente un impact faible sur le paysage.

Certaines voies d'accès seront réfectionnées. Les plateformes existantes non réutilisées seront remises en état tandis que de nouvelles plateformes seront créées en graves compactées dans les tons gris, en cohérence avec la gamme chromatique de ce paysage rural.

### D.IV-2. Évolution des visibilitées et des impacts

Les impacts du parc à renouveler et de son renouvellement ont été analysés avec l'inventaire des enjeux paysagers grâce aux documents de référence existants sur le territoire d'étude, à plusieurs phases de terrain sur les années 2020 et 2021, à la modélisation de 7 zones d'influence visuelle et de 36 photomontages.

L'augmentation de hauteur de 40 m entraîne une hausse restreinte de la prégnance visuelle sur l'aire éloignée (moins de 1° d'angle vertical). La ZIV en angle vertical indique une hausse de prégnance visuelle dans les 500 m autour des éoliennes. Plus loin, les différences baissent rapidement.

#### D.IV-2a. Contexte éolien

L'éolien est fortement développé sur le territoire d'étude, notamment autour de Roye et de l'autoroute A1. Les nombreuses zones de végétation arborée limitent les covisibilités entre le parc à renouveler et les parcs de l'aire éloignée.

Que ce soit via l'analyse de la ZIV cumulée ou des photomontages, on note que les impacts cumulés du projet se concentrent dans les aires immédiate et rapprochée, pour le **parc de Hombleux 1**, le **parc éolien des Loups**, l'ensemble formé par les **parcs éoliens de Voyennes et Hombleux Energies** et l'ensemble des **parcs des Hautes-Bornes, de Flavieux extension et des Plaines** à plus de 4,5 km. Les situations de covisibilité sont plus rares ou la différence de prégnance visuelle beaucoup plus importante pour les autres parcs éoliens du territoire d'étude.

Le projet conserve la cohérence du parc à renouveler, sans effet de brouillage ou de saturation visuelle. De plus, le projet est plus compact que le parc à renouveler avec la suppression de E1 : son emprise horizontale est réduite.

Photo 42 : Le parc de Hombleux 1 et le projet de renouvellement vus en limite est de Hombleux.



Réalisation : Enviroscop, 2021, d'après Windpro 3.4

Avec le parc à renouveler, comme avec le projet, les impacts cumulés sont généralement faibles dans les aires immédiate et rapprochée tandis qu'ils peuvent être modérés à forts dans l'aire éloignée. Dans ce cas, du fait de l'éloignement, le parc de Hombleux 2 avant et après renouvellement participe peu aux effets de brouillage ou de saturation. L'évolution des impacts cumulés n'est pas significative.

Tableau 39 : Synthèse des impacts cumulés du projet de renouvellement pour le contexte éolien

Aire	Unité paysagère	Localisation	N°	Nom	Type	Contribution du parc à renouv. aux imp. cum.		Contribution du projet aux imp. cum.	
						Visi.	Cov.	Visi.	Cov.
ZIP	Santerre	Secteur de Roye	E01	Hombleux II	A renouveler	/	Nul	/	Nul
ZIP			E02	Hombleux I	Construit	/	Loc. fort	/	Loc. fort
AEI			E03	Les Loups	Construit	/	Faible	/	Faible
			E04	Hombleux Energies	Autorisé	/	Faible	/	Faible
			E05	Voyennes	Construit	/	Faible	/	Faible
			E06	Hautes Bornes	Construit	/	Faible	/	Faible
			E07	Plaines	Construit	/	Faible	/	Faible
AER	Santerre / Noy.	Secteur de Villeselve	E43	Coeur de Picardie	Autorisé	/	Faible	/	Faible
			E44	Champ vert	Construit	/	Faible	/	Faible
	Chaunois/ Plaine		E45	Tournevents du Cos	Construit	/	Nul	/	Nul
Vermandois	Secteur de Voie Corette	E46	Villers-Saint-Christophe	Autorisé	/	Faible	/	Faible	
		E47	Voie Corette	Autorisé	/	Faible	/	Faible	
AEE	Santerre	Secteur de Roye	E08	Falvieux	Construit	/	Faible	/	Faible
	Somme		E60	Falvieux extension	Autorisé	/	Faible	/	Faible
			E09	10 Nesloises	Construit	/	Faible	/	Faible
			E10	La Tombelle	Autorisé	/	Faible	/	Faible
	Santerre/ Noyonnais		E11	Balâtre-Gruny-Marché	Construit	/	Faible	/	Faible
	Plaine g.c.		Secteur de St-Simon	E12 à E42, E53	/	/	Très faible	/	Très faible
Plaine g.c.	Secteur entre Serre et Oise	E48 à E51	/	/	Très faible	/	Très faible		
Vermandois	Secteur de Berny-en-S.	Secteur de Pontru-P.	E51, E54 à E56	/	/	Nul	/	Nul	
			E52	Haut Plateau	Autorisé	/	Très faible	/	Très faible
			E57 à E59	/	/	Très faible	/	Très faible	



## D.IV-2b. Lieux de vie

Depuis les lieux de vie de l'aire immédiate, le projet peut être plus prégnant que l'existant. Il propose cependant une implantation lisible, à l'échelle du paysage rural : les impacts de visibilité restent généralement faibles.

Concernant les covisibilités avec les silhouettes de bourg, aucune évolution notable n'est notée malgré la suppression de l'éolienne E1. Ainsi les impacts sont modérés ponctuellement forts pour la silhouette de Hombleux – ce niveau d'impact concernant une vue fugace sur la D930 – modérés pour Grécourt, Moyencourt et Offoy. Ils restent faibles à nuls pour les autres silhouettes de bourg.

Le territoire d'étude étant principalement rural, les seuls pôles urbains locaux référencés sont Ham et Nesle. Les impacts restent faibles à nuls.

Tableau 40 : Synthèse des impacts pour les lieux de vie

Aire	Unité paysagère	Localisation	N°	Nom	Type	Impact parc à renouv.		Impact projet	
						Visi.	Cov.	Visi.	Cov.
AEI	Santerre	Eppeville	Q01	Pont d'Allemagne	Maison(s)	Très faible	Nul	Très faible	Nul
		Hombleux	Q02	Le Calvaire	Hameau	Faible	Nul	Faible	Nul
		Esmerly-Hallon	Q03	La Folie	Hameau	Faible	Nul	Faible	Nul
		Hombleux	Q04	Hombleux	Village	Faible	Modéré loc. fort	Faible	Modéré loc. fort
		Grécourt	Q05	Grécourt	Village	Faible	Modéré	Faible	Modéré
		Grécourt	Q06	Ferme du Moulin de Grécourt	Maison(s)	Faible	Nul	Faible	Nul
		Esmerly-Hallon	Q07	Esmerly-Hallon	Village	Faible	Faible	Faible	Faible
		Ham/Eppeville/Muille-V.	Q08	Ham/Eppeville/Muille-V.	Bourg	Faible	Faible	Faible	Faible
		Grécourt	Q09	Sole de la Grande Pièce	Hameau	Faible	Nul	Faible	Nul
		Hombleux	Q10	Canizy	Hameau	Faible	Nul	Faible	Nul
		Buverchy	Q11	Buverchy	Village	Faible	Faible	Faible	Faible
		Muille-Villette	Q12	Villette	Hameau	Faible	Nul	Faible	Nul
		Hombleux	Q13	Bacquencourt	Hameau	Faible	Nul	Faible	Nul
		Offoy	Q14	Offoy	Village	Nul	Modéré	Nul	Modéré
		Hombleux	Q15	Vieville	Hameau	Nul	Nul	Nul	Nul
		AER	Santerre	Ercheu	Q16	Lannoy	Hameau	Nul	Très faible
Breuil	Q17			Breuil	Village	Très faible	Faible	Très faible	Faible
Somme	Moyencourt		Q18	Moyencourt	Village	Faible	Modéré	Faible	Modéré
	Voyennes		Q19	Voyennes	Village	Faible	Nul	Faible	Nul
Noyonnais	Golancourt		Q20	Golancourt	Village	Très faible	Nul	Très faible	Nul
	Libermont		Q21	Libermont	Village	Faible	Nul	Faible	Nul
Somme	Sancourt		Q22	Sancourt	Village	Très faible	Nul	Très faible	Nul
Petites vallées	Languevoisin-Q.		Q23	Languevoisin-Quiquery	Village	Faible	Nul	Faible	Nul
Santerre	Brouchy		Q24	Brouchy	Village	Faible	Nul	Faible	Nul
	Ercheu		Q25	Ercheu	Village	Faible	Nul	Faible	Nul
Noyonnais	Flavy-Meldeux		Q26	Flavy-Meldeux	Village	Faible	Très faible	Faible	Très faible
Plaine g.c.	Pithon		Q27	Pithon	Village	Nul	Nul	Nul	Nul
Somme	Rouy-le-Petit		Q28	Rouy-le-Petit	Village	Nul	Nul	Nul	Nul
	Rouy-le-Grand		Q29	Rouy-le-Grand	Village	Nul	Nul	Nul	Nul
Noyonnais	Fréniches		Q30	Fréniches	Village	Nul	Nul	Nul	Nul
Santerre	Crécy-Omencourt	Q31	Crécy-Omencourt	Village	Très faible	Faible	Très faible	Faible	
Plaine g.c.	Somiette-E.	Q32	Somiette-Eaucourt	Village	Nul	Nul	Nul	Nul	
Somme	Matigny	Q33	Matigny	Village	Faible	Nul	Faible	Nul	
Noyonnais	Plessis-P.-d'O.	Q34	Le Plessis-Patte-d'Oie	Village	Nul	Nul	Nul	Nul	
Plaine g.c.	Villers-St-C.	Q35	Villers-St-Christophe	Village	Faible	Nul	Faible	Nul	
Petites vallées	Nesle	Q36	Nesle	Bourg	Faible	Faible	Faible	Faible	
AEE	Santerre	Roye	Q37	Roye	Ville	Très faible	Nul	Très faible	Nul
	Oise	Noyon	Q38	Noyon	Ville	Nul	Nul	Nul	Nul
	Plaine g.c.	Noyon	Q39	Vermand	Ville	Très faible	Très faible	Très faible	Très faible
	Bassin du Chaunois	Chauny	Q40	Chauny	Ville	Nul	Nul	Nul	Nul
Tergnier		Q41	Tergnier	Ville	Nul	Nul	Nul	Nul	



### D.IV-2c. Paysages reconnus et patrimoines

La **vallée de la Somme amont** est l'ensemble paysager remarquable le plus proche du projet. Fortement arborée et avec un relief léger, elle reste peu impactée en termes de visibilité. Les impacts de covisibilité n'augmentent pas. Une vue sur le parc à renouveler existe depuis le château de Ham. La vision sur le projet reste fugitive, avec une faible prégnance des éoliennes. Les impacts sont faibles. Des covisibilités existent depuis le coteau opposé de la Somme, vers Offoy. Les autres sites reconnus sont la plupart du temps intégrés à une forte trame arborée ou bâtie et éloignés du parc à renouveler : les impacts restent faibles à nuls. Les vues restent très limitées depuis le Noyonnais.

La majeure partie des sites patrimoniaux est éloignée, avec un seul monument historique dans l'aire immédiate et 3 dans l'aire rapprochée. Les impacts restent faibles à nuls pour le patrimoine.

Le projet de renouvellement s'installant dans un territoire fortement impacté par la Première Guerre Mondiale, les sites patrimoniaux sont peu nombreux dans les aires immédiate et rapprochée.

L'analyse des ZIV et des photomontages a montré que les impacts sur le patrimoine restent faibles à nuls suite au renouvellement. La vallée de la Somme et le château de Ham sont les paysages reconnus les plus proches. Les impacts sur ces éléments restent faibles. Le renouvellement ne présente pas d'effet significatif sur les paysages reconnus et le patrimoine protégé.

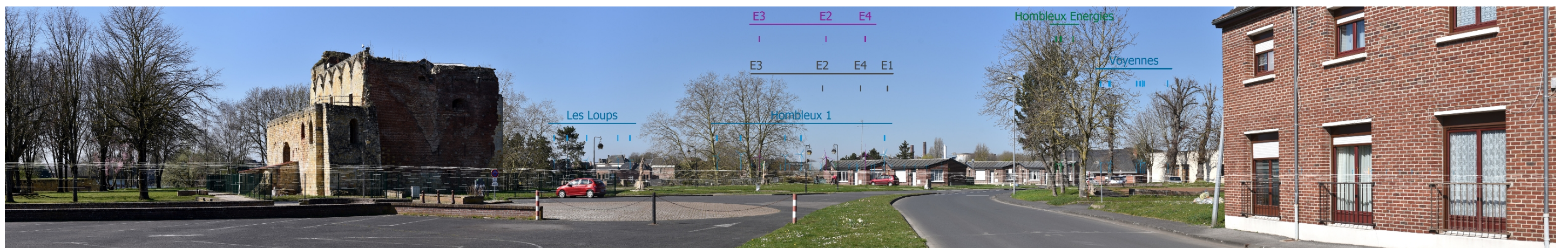
Tableau 41 : Synthèse des impacts sur les paysages reconnus (1/3)

Aire	Unité paysagère	Localisation	N°	Nom	Type	Impact parc à renouv.		Impact projet	
						Visi.	Cov.	Visi.	Cov.
AEI	Somme	Vallée de la Somme	R01	Canal du Nord et Somme amont	Ens. pays.	Faible	Faible loc. modéré	Faible	Faible loc. modéré
		Eppeville	R50	Eppeville old churchyard	Mémoire	Nul	Nul	Nul	Nul
AER	Somme	Ham	R13	Vestige du château	Ponctuel	Faible	Nul	Faible	Nul
	Santerre	Muille-Vilette	R34	Ham British cemetery	Mémoire	Nul	Nul	Nul	Nul
	Somme	Rouy-le-Petit	R35	Rouy-le-Petit churchyard	Mémoire	Très faible	Nul	Très faible	Nul
		Voyennes	R51	Voyennes com.cemetery	Mémoire	Nul	Nul	Nul	Nul
AEE	Somme	Falvy	R30	Eglise de Falvy	Tourisme	Nul	Nul	Nul	Nul
		Pargny	R52	Pargny British cemetery	Mémoire	Nul	Très faible	Nul	Très faible
		Brie	R53	Brie British cemetery	Mémoire	Nul	Nul	Nul	Nul
		Eterpigny	R54	Eterpigny com. cem. ext.	Mémoire	Nul	Nul	Nul	Nul
	Santerre	Santerre	R03	Coeur du Santerre	Ens. pays.	Très faible	Nul	Très faible	Nul
		Misery	R10	Village de Misery	Ponctuel	Nul	Nul	Nul	Nul
		Tilloloy	R11	Chât. et parc de Tilloloy	Ponctuel	Nul	Nul	Nul	Nul
		Andechy	R12	Village d'Andechy	Ponctuel	Nul	Nul	Nul	Nul
		Roye	R26	Eglise St-Pierre	Tourisme	Nul	Nul	Nul	Nul
		Roye	R27	Eglise	Tourisme	Nul	Nul	Nul	Nul
Roye	R28	Rempart de la Tour St-Laurent	Tourisme	Nul	Nul	Nul	Nul		

Photo 43 : La vallée de la Somme, le village d'Offoy, le parc de Hombleux 1 et le projet vus depuis le cimetière



Photo 44 : Le château de Ham et le projet de renouvellement



Réalisation : Enviroscop, 2021, d'après Windpro 3.4



Tableau 42 : Synthèse des impacts sur les paysages reconnus (2/3)

Aire	Unité paysagère	Localisation	N°	Nom	Type	Impact parc à renouv.		Impact projet	
						Visi.	Cov.	Visi.	Cov.
AEE	Santerre	Tilloloy	R29	Eglise ND de Lorette	Tourisme	Nul	Nul	Nul	Nul
		Mesnil-Saint-Nicaise	R37	Mesnil-St,Nicaise churchyard	Mémoire	Très faible	Nul	Très faible	Nul
		Fonchette	R38	Fonchette churchyard	Mémoire	Nul	Nul	Nul	Nul
		Roye	R39	Roye new British cemetery	Mémoire	Très faible	Nul	Très faible	Nul
		Hattencourt	R40	Nécropole d'Hattencourt	Mémoire	Nul	Nul	Nul	Nul
		Fresnoy-lès-Roye	R41	Fresnoy-lès-R. com. Cem.	Mémoire	Nul	Nul	Nul	Nul
		Roye	R42	Cimetière allemand	Mémoire	Nul	Nul	Nul	Nul
		Villers-Carbonnel	R43	Villers-C. com. cemetery	Mémoire	Nul	Nul	Nul	Nul
		Fouquescourt	R44	Fouquescourt British cemetery	Mémoire	Nul	Nul	Nul	Nul
		Fouquescourt	R45	Fouquescourt old churchyard	Mémoire	Nul	Nul	Nul	Nul
		Damery	R46	Damery com. cemetery	Mémoire	Très faible	Nul	Très faible	Nul
		Maucourt	R47	Cimetière militaire	Mémoire	Très faible	Nul	Très faible	Nul
		Péronne	R48	La Chapelette British&Indian cemetery	Mémoire	Nul	Nul	Nul	Nul
		Vermandovillers	R49	Cimetière allemand	Mémoire	Nul	Nul	Nul	Nul
		Bassin du Chaunois	Chaunois	R05	Collines du Noyonnais	Ens. pays.	Nul	Nul	Nul
	Bassin du Chaunois		R08	Bassin industriel de Chauny-Ternier-La Fère	Ens. pays.	Nul	Nul	Nul	Nul
	Quierzy		R32	Château de Quierzy	Tourisme	Nul	Nul	Nul	Nul
	Caillouel		R60	Caillouel churchyard	Mémoire	Nul	Nul	Nul	Nul
	Chaunois, Oise	Chauny	R61	Chauny com. cemetery British ext.	Mémoire	Nul	Nul	Nul	Nul
	Noyonnais	Chaunois, Oise	R07	Vallée de l'Oise	Ens. pays.	Nul	Nul	Nul	Nul
		Noyonnais	R06	Monts du Noyonnais	Ens. pays.	Nul	Nul	Nul	Nul
		Beaulieu-lès-F, Ecuilly	R14	Paysages de Beaulieu-lès-Fontaines	Ponctuel	Très faible	Nul	Très faible	Nul
		Lassigny	R16	Cimetières de Lassigny	Ponctuel	Nul	Nul	Nul	Nul
		Thiescourt	R17	Cimetières de Thiescourt	Ponctuel	Nul	Nul	Nul	Nul
		D934 vers Roye	R22	Vue : Cath. de Noyon	Panorama	Nul	Nul	Nul	Nul
		Lassigny	R58	Cimetière allemand	Mémoire	Nul	Nul	Nul	Nul
		Thiescourt	R59	Nécropole nationale	Mémoire	Nul	Nul	Nul	Nul
	Oise	Noyon	R15	Cathédrale Notre-Dame	Ponctuel	Nul	Nul	Nul	Nul
		Pont-L'Evêque	R18	Mont Renaud	Ponctuel	Nul	Nul	Nul	Nul
		Varesnes	R19	La Pâturèle	Ponctuel	Nul	Nul	Nul	Nul
		Louvetain	R20	Paysage agricole de Louvetain	Ponctuel	Nul	Nul	Nul	Nul
		Chiry-Ourscamp	R21	Abbaye d'Ourscamp	Ponctuel	Nul	Nul	Nul	Nul
		Passel	R23	Vue: Oise et Aronde	Panorama	Nul	Nul	Nul	Nul
Baboeuf		R31	Jardin des Monterelles	Tourisme	Nul	Nul	Nul	Nul	
Noyon		R56	Noyon new British cemetery	Mémoire	Nul	Nul	Nul	Nul	
Petites vallées	Noyon	R57	Noyon com.cemetery	Mémoire	Nul	Nul	Nul	Nul	
	Vallée de l'Ingon	R02	Plateau et sources de l'Ingon	Ens. pays.	Nul	Nul	Nul	Nul	
	Vallée de l'Avre	R04	Vallée de l'Avre	Ens. pays.	Nul	Nul	Nul	Nul	
	Nesle	R24	La Chapelle ND de Bon Secours	Tourisme	Nul	Nul	Nul	Nul	
	Nesle	R36	Nesle com. cemetery	Mémoire	Nul	Nul	Nul	Nul	
Curchy	R55	Cimetière allemand	Mémoire	Nul	Nul	Nul	Nul		

Tableau 43 : Synthèse des impacts sur les paysages reconnus (3/3)

Aire	Unité paysagère	Localisation	N°	Nom	Type	Impact parc à renouv.		Impact projet	
						Visi.	Cov.	Visi.	Cov.
AEE	Plaine de grandes cultures	Saint-Quentin	R25	St-Quentin	VAH	Nul	Nul	Nul	Nul
		Foreste	R70	Foreste com. cemetery	Mémoire	Nul	Nul	Nul	Nul
		Annois	R71	Annois com. cemetery	Mémoire	Nul	Nul	Nul	Nul
		Fluquieres	R72	Fluquieres com. cemetery	Mémoire	Nul	Nul	Nul	Nul
		Flavy-le-Martel	R73	Flavy-le-M. com. cemetery	Mémoire	Nul	Nul	Nul	Nul
		Jussy	R74	Jussy com. cemetery	Mémoire	Nul	Nul	Nul	Nul
		Etreillers	R75	Etreillers com. cemetery	Mémoire	Nul	Nul	Nul	Nul
		Roupy	R76	Roupy com. cemetery	Mémoire	Nul	Nul	Nul	Nul
		Grand-Seraucourt	R77	Grand-Seraucourt British cemetery	Mémoire	Très faible	Nul	Très faible	Nul
		Caulaincourt	R78	Trefcon British cemetery	Mémoire	Nul	Nul	Nul	Nul
		Savy	R79	Savy British cemetery	Mémoire	Très faible	Nul	Très faible	Nul
		Savy	R80	Savy com. cemetery	Mémoire	Nul	Nul	Nul	Nul
		Castres	R82	Castres com. cemetery	Mémoire	Nul	Nul	Nul	Nul
		Attilly	R83	Marteville com. cemetery	Mémoire	Nul	Nul	Nul	Nul
		Montescourt-Lizerolles	R87	Montescourt-L.com. cemetery	Mémoire	Nul	Nul	Nul	Nul
		Vermand	R84	Vermand com. cemetery	Mémoire	Très faible	Nul	Très faible	Nul
		Remigny	R85	Remigny churchyard	Mémoire	Très faible	Nul	Très faible	Nul
		Holnon	R86	Chapelle British cemetery	Mémoire	Nul	Nul	Nul	Nul
	Plaine g.c. / Vermandois	Vermandois	R09	Vallée de l'Oignon et Bois d'Holnon	Ens. pays.	Nul	Très faible	Nul	Très faible
		Vermandois	Mons-en-Chaussée	R33	Site archéo. de Mons-en-Chaussée	Tourisme	Nul	Nul	Nul
	Ugny-l'Equipée		R62	Ugny-l'Equipée churchyard	Mémoire	Très faible	Nul	Très faible	Nul
	Ennemain		R63	Ennemain com. cemetery ext.	Mémoire	Nul	Nul	Nul	Nul
	Tertry		R64	Tertry com. cemetery	Mémoire	Très faible	Nul	Très faible	Nul
	Mons-en-Chaussée		R65	Mons-en-C. com. cemetery	Mémoire	Très faible	Nul	Très faible	Nul
	Bouvincourt		R66	Bouvincourt com. cemetery	Mémoire	Très faible	Nul	Très faible	Nul
	Vraignes		R67	Vraignes com. cemetery	Mémoire	Très faible	Nul	Très faible	Nul
Cartigny	R68		Beaumetz com. cemetery	Mémoire	Nul	Nul	Nul	Nul	
Hancourt	R69	Hancourt British cemetery	Mémoire	Très faible	Nul	Très faible	Nul		



Tableau 44 : Synthèse des impacts sur le patrimoine

Aire	Unité paysagère	Localisation	N°	Nom	Type	Impact parc à renouv.		Impact projet	
						Visi.	Cov.	Visi.	Cov.
AEI	Somme	Eppeville	P08	Menhir	MH Classé	Nul	Nul	Nul	Nul
AER	Santerre	Moyencourt	P01	Saule	Site inscrit	Nul	Nul	Nul	Nul
	Somme	Ham	P09	Château (ruines)	MH Inscrit	Faible	Nul	Faible	Nul
Ham		P10	Eglise et la crypte	MH Classé	Nul	Très faible	Nul	Très faible	
AEE	Bassin du Chaunois	La Neuville-en-B.	P21	Eglise Notre-Dame	MH classé	Nul	Nul	Nul	Nul
		Caumont	P22	Ancienne église St-Pierre	MH inscrit p.	Nul	Nul	Nul	Nul
		Chauny	P23	Pâtisserie du Marché couvert	MH inscrit	Nul	Nul	Nul	Nul
		Quierzy	P24	Ancien château	MH p. inscrit	Nul	Nul	Nul	Nul
		Quierzy	P25	Vestiges du site du prieuré	MH inscrit	Nul	Nul	Nul	Nul
		Quierzy	P25	Vestiges du site du prieuré	MH inscrit	Nul	Nul	Nul	Nul
	Noyonnais	Guiscard	P31	Chapelle funéraire	MH inscrit	Nul	Nul	Nul	Nul
		Quesmy	P32	Eglise	MH classé	Nul	Nul	Nul	Nul
		Thiescourt	P45	Nécropole franco-allemande	projet UNESCO	Nul	Nul	Nul	Nul
		Thiescourt	P46	Nécropole et cimetière	MH inscrit	Nul	Nul	Nul	Nul
		Thiescourt	P47	Eglise	MH classé	Nul	Nul	Nul	Nul
		Plessis-De-Roye	P48	Eglise St Jean-Baptiste	MH classé	Nul	Nul	Nul	Nul
	Oise	Grandrû	P26	Eglise St-Médard	MH classé	Nul	Nul	Nul	Nul
		Behericourt	P27	Château fort	MH inscrit	Nul	Nul	Nul	Nul
		Bretigny	P28	Eglise St-Nicolas	MH classé	Nul	Nul	Nul	Nul
		Chiry-Ourscamp	P29	Château Mennechet	MH inscrit	Nul	Nul	Nul	Nul
		Chiry-Ourscamp	P30	Abbaye Notre-Dame d'Ourscamp	MH classé	Nul	Nul	Nul	Nul
		Noyon	P33	ZPPAUP DE NOYON	SPR	Nul	Nul	Nul	Nul
		Noyon	P34	Maisons coloniales Place Parvi	MH inscrit	Nul	Nul	Nul	Nul
		Noyon	P35	Terrain	MH classé	Nul	Nul	Nul	Nul
		Noyon	P36	Hotel Dieu (ancien)	MH classé	Nul	Nul	Nul	Nul
		Noyon	P37	Cathédrale et ses annexes	MH classé	Nul	Nul	Nul	Nul
		Noyon	P38	Eglise de la Madeleine	MH inscrit	Nul	Nul	Nul	Nul
		Noyon	P39	Evêché (ancien)	MH classé	Nul	Nul	Nul	Nul
		Noyon	P40	Immeuble rue St Eloi	MH inscrit	Nul	Nul	Nul	Nul
		Noyon	P41	Fontaine	MH classé	Nul	Nul	Nul	Nul
		Noyon	P42	Hôtel de ville	MH inscrit	Nul	Nul	Nul	Nul
		Noyon	P43	Hôtel de ville	MH classé	Nul	Nul	Nul	Nul
Noyon	P44	Hôtel Arnette	MH inscrit	Nul	Nul	Nul	Nul		
Plaine g.c.	Caulaincourt	P17	Parc du château	Site classé	Nul	Nul	Nul	Nul	
	Caulaincourt	P18	Château de Caulaincourt	MH classé	Nul	Nul	Nul	Nul	
	Vermand	P19	Camp Romain	MH classé	Nul	Nul	Nul	Nul	
	Essigny-le-Grand	P20	Ferme	MH inscrit	Nul	Nul	Nul	Nul	
Santerre	Roye	P02	Eglise St-Pierre	MH Classé	Nul	Nul	Nul	Nul	
	Roye	P03	Remparts (anciens)	MH Inscrit	Nul	Nul	Nul	Nul	
	Fresnoy-lès-Roye	P04	Croix en pierre	MH Classé	Nul	Nul	Nul	Nul	
	Chavatte	P05	Blockhaus	MH Inscrit	Nul	Nul	Nul	Nul	
	Tilloloy	P06	Château de Tilloloy	MH Classé	Nul	Nul	Nul	Nul	
	Tilloloy	P07	Eglise	MH Classé	Nul	Nul	Nul	Nul	
Somme	Falvy	P11	Eglise	MH Classé	Nul	Nul	Nul	Nul	
	Villers-Carbonnel	P12	Reste du château d'Haplaincourt	MH Inscrit	Nul	Nul	Nul	Nul	
Vermandois	Croix-Moligneaux	P13	Eglise St-Médard	MH Classé	Nul	Très faible	Nul	Très faible	
	Monchy-Lagache	P14	Eglise	MH Inscrit	Nul	Nul	Nul	Nul	
	Athies	P15	Eglise	MH Classé	Nul	Nul	Nul	Nul	
	Saint-Christ-Briost	P16	Chapelle de Briost et son cimetière	MH Classé	Nul	Nul	Nul	Nul	

Tableau 45 : Synthèse des impacts sur les éléments paysagers et patrimoniaux des PLU

Aire	Unité paysagère	Localisation	N°	Nom	Type	Impact parc à renouv.		Impact projet		
						Visi.	Cov.	Visi.	Cov.	
AEE	Santerre	Hombreux	U1	Silhouette de village entrée de bourg D144	PLU diag. Pays.	/	Faible	/	Faible	
			U2	Silhouette de village entrée de bourg VC7		/	Modéré	/	Modéré	
			U3	Entrée monumentale de Canizy r. du château		Nul	Nul	Nul	Nul	
			U4	Cœur ancien d'Hombreux		Faible	Faible loc. fort	Faible	Faible loc. fort	
			U5	Château de Hombreux		Faible loc. modéré	Nul	Faible loc. modéré	Nul	
			U6	Croix St-Claude		Fort	Nul	Fort	Nul	
			U7	Cœur ancien d'Esmerly		Faible	Faible	Faible	Faible	
			U8	Croix de Buire		Fort	Nul	Fort	Nul	
			U9	Calvaire à l'ouest d'Esmerly-H.		Faible	Nul	Faible	Nul	
			U10	Fermes du bourg d'Esmerly-Hallon		Faible	Nul	Faible	Nul	
		ZIP	Hombreux	PLU règlement	U11	Ferme de la Folie et sa croix	Faible	Nul	Faible	Nul
					U12	Croix du Sole Mesnil	Fort	Nul	Fort	Nul
					U13	Ferme de Bonneuil et sa mare	Faible	Nul	Faible	Nul
					U14	Ferme du château de Bonneuil	Très faible	Nul	Très faible	Nul



#### D.IV-2d. Vues dynamiques

Le projet conserve la lisibilité du parc à renouveler. Le nouveau gabarit n'apparaît pas hors d'échelle dans les paysages ruraux du territoire d'étude. Ainsi, les impacts restent faibles à nuls depuis les axes de transport et les itinéraires de découverte, très ponctuellement modérés.

Bien intégré dans le paysage et lisible, le projet n'entraîne pas d'évolution significative pour les vues dynamiques sur le territoire d'étude.



### D.IV-3. Tableau de synthèse des impacts et évolution probable du paysage

Tableau 46 : Synthèse de l'analyse des impacts

Enjeux	Impacts existants	Commentaire	Impacts du projet de renouvellement	Commentaire
<b>Composition paysagère et contexte éolien</b>	Faible	Proximité du parc de Hombleux 1. Covoisibilités existantes avec le parc à renouveler notamment pour les parcs éoliens des aires immédiate et rapprochée sans effet de brouillage ou de saturation. Visibilités très ponctuelles dans l'aire éloignée.	Faible	Pas de diminution de la lisibilité ni d'effet de brouillage visuel avec le contexte éolien suite au changement de gabarit.
<b>Cadre de vie</b>	Faible localement modéré à ponctuellement fort	<b>Lieux de vie.</b> Nombreuses zones résidentielles dans l'aire immédiate. Faibles impacts de visibilité du parc existant lisible et à l'échelle du paysage. Impacts de covisibilité généralement faibles sauf pour Offoy, Moyencourt, Grécourt et Hombleux.	Faible localement modéré à ponctuellement fort	<b>Lieux de vie.</b> Hausse de hauteur n'entraînant pas de modification des impacts, les rapports d'échelle restant similaires.
		<b>Axes de déplacement.</b> Vues ouvertes régulières depuis les D930, D932 et D937 ainsi que depuis les routes locales et secondaires de l'aire immédiate.	<b>Axes de déplacement.</b> Lisibilité conservée suite au renouvellement pour les vues depuis les axes de déplacement.	
<b>Paysages reconnus</b>	Faible à nul, localement modéré	<b>Ensembles paysagers remarquables.</b> 8 grands ensembles paysagers dont le plus proche la vallée de la Somme (impacts faibles ponctuellement modérés). Impacts faibles à nuls ailleurs.	Faible à nul, localement modéré	<b>Ensembles paysagers remarquables, sites d'intérêt, itinéraires touristiques, sites protégés et urbanisme.</b> Insertion paysagère similaire à l'existant
		<b>Sites d'intérêt.</b> Nombreux sites de mémoire sur le territoire d'étude et quelques sites ponctuels d'intérêt éloignés. Un site remarquable dans l'aire rapprochée: le château de Ham. Bonne intégration paysagère du parc à renouveler depuis ces sites.		
		<b>Itinéraires touristiques.</b> Vues ponctuelles depuis le GR800 et le GR655 ainsi que depuis les boucles locales de l'aire immédiate.		
<b>Patrimoine</b>	Faible à nul	<b>Sites protégés.</b> Peu de sites protégés dans les aires immédiate et rapprochée du fait des destructions de la Grande Guerre. Bonne intégration paysagère du parc depuis ces sites ou absence de visibilité.	Faible à nul	
<b>Autre</b>	Faible à nul	<b>Urbanisme.</b> Eléments protégés présents seulement sur Esmerly-Hallon. Des éléments référencés sur Hombleux par le diagnostic.	Faible à nul	<b>Archéologie.</b> Pas de sites archéologique connu aux abords du projet.
		<b>Archéologie.</b> Pas de sites archéologique connu aux abords du parc à renouveler.		

Tableau 47 : Evolution probable du paysage sans et avec le projet

Thème	Scénario de référence	Avec le renouvellement	Conclusion
<b>Contexte éolien</b>	L'éolien est bien présent sur le territoire d'étude et continue de se développer de manière dynamique, contribuant aux objectifs de développement des énergies renouvelables fixées à l'échelle nationale. Une attention particulière est portée aux effets de saturation visuelle de l'éolien sur le territoire d'étude.	Le projet vient remplacer un parc éolien vieillissant. Il contribue à augmenter la production d'énergie issue de sources renouvelables sans créer de nouveau parc éolien. De ce fait, il ne contribue pas à renforcer la saturation visuelle des paysages et réduit même l'emprise horizontale du parc en supprimant une éolienne.	<b>ECART NON SIGNIFICATIF</b>
<b>Cadre de vie</b>	Les paysages du quotidien sont principalement ruraux et éloignés des grands pôles urbains. Les villages restent relativement stables tandis que les bourgs présentent une plus grande dynamique de développement.	Le projet éolien n'a pas d'influence sur l'évolution des paysages ruraux et urbains, même s'il conforte très localement la vocation agricole des parcelles dans lesquelles il s'insère.	<b>ECART NON SIGNIFICATIF</b>
<b>Paysages reconnus</b>	Le territoire est situé hors des secteurs les plus touristiques de la région. Il est cependant traversé par le paysage reconnu de la Somme, comprend la ville de Noyon au sud et plusieurs sites de mémoire de la Grande Guerre.	Le projet vient en renouvellement d'un parc existant, sans changement de niveau d'impact sur les paysages reconnus du territoire d'étude.	<b>ECART NON SIGNIFICATIF</b>
<b>Patrimoines</b>	Les protections au titre des monuments historiques sont relativement stables tandis que la région a connu des désinscriptions pour certains sites inscrits disparus. Le patrimoine de mémoire fait l'objet d'une reconnaissance de plus en plus importante.	Le projet de renouvellement est éloigné de l'unique site concerné par un projet UNESCO dans le territoire d'étude. Il n'induit pas d'impact supplémentaire sur les sites protégés. Il est de plus situé hors ZPPA et pourra faire l'objet d'actions d'archéologie préventive si nécessaire.	<b>ECART NON SIGNIFICATIF</b>

# E. MESURES « EVITER, REDUIRE, COMPENSER » ET D'ACCOMPAGNEMENT

## E.I. MESURES

### E.I-1. Implantation optimale au regard des diverses contraintes environnementales et techniques

**Mesure d'évitement ou de réduction** | Objectif : proposer un projet de moindre impact environnemental | Localisation : secteur du projet | Phase : conception | **Estimation des dépenses : intégrées au coût global de la phase développement**

En concertation avec les élus locaux, les propriétaires et les exploitants, le projet de renouvellement limite les modifications du parc à un niveau non significatif.

Concernant le paysage :

- L'augmentation de la hauteur totale en bout de pale est limitée (+40m soit +29%), soit à titre d'information largement sous le seuil de 50% proposé par l'Instruction ministérielle, et le rapport hauteur du mât sur diamètre du rotor évolue de 1,25 à 0,8.
- L'éolienne E1 n'est pas renouvelée et sera donc démantelée tandis que l'emplacement des autres éoliennes est décalé de 32,75 m (E4) à 39,5 m (E2) dans la zone de survol des éoliennes actuelles. Cette suppression de E1 réalisée en concertation avec la commune a pour objet d'éviter une augmentation importante des impacts sur les habitations les plus proches de l'éolienne.
- L'analyse comparative des impacts a montré que ces changements de gabarits ne viennent pas perturber la lecture du parc éolien dans son ensemble.
- Le renouvellement d'un parc éolien existant permet d'augmenter la production d'électricité tout en évitant d'augmenter les effets de saturation visuelle sur le territoire.

### E.I-2. Définition des aménagements connexes au projet

**Mesure de réduction** | Objectif : assurer la bonne insertion paysagère des aménagements connexes | Localisation : secteur du projet | Phase : conception | **Estimation des dépenses : intégrées au coût global de la phase développement**

Les aménagements connexes au projet sont les suivants :

**Plateformes, pans coupés et pistes d'accès.** Ces éléments sont en graves compactées dans les tons gris afin de respecter la gamme chromatique du parc existant et de se fondre dans le paysage. Les chemins d'accès reprennent les tracés existants pour réduire la consommation d'espace agricole. Les éléments du parc existant qui ne seront pas réutilisés ainsi que ceux du projet non utilisés pour la maintenance seront remis en état.

**Poste de livraison à proximité de l'éolienne E4.** Ce local technique de petite dimension est couvert d'un bardage bois afin de réduire son aspect industriel. Ces caractéristiques sont cohérentes avec le caractère rural du paysage alentours et lui permettent de se fondre rapidement dans le paysage avec l'éloignement.

Les aménagements connexes au projet décrits ci-dessus, de par leur caractéristiques visuelles et les mesures mises en place, ne seront visibles que depuis leur abords immédiats.

**Raccordements interne et externes.** L'enterrement des réseaux de raccordement permet de supprimer leur impact sur le paysage.

### E.I-3. Construction du projet et des aménagements connexes

**Mesure d'accompagnement** | Objectifs : assurer la bonne intégration paysagère du chantier et du projet en phase exploitation | Localisation : Secteur du projet | Phase : travaux | **Estimation des dépenses : intégrées au coût global du chantier**

Pour réaliser les aménagements connexes en cohérence avec le paysage, le Maître d'Ouvrage s'engage à :

- privilégier des empierrements et remblais de même, ou de proche, composition chimique que le substrat géologique environnant et local. Une vérification de l'origine et du caractère « sain » sur le plan écologique (pollution, espèces végétales exotiques envahissantes) de ces remblais sera préalablement effectuée.
- privilégier des taxons indigènes ou assimilés dans le cadre d'éventuelles mesures paysagères conduisant à la végétalisation de surfaces, création de haies évidemment en dehors des plateformes et de leurs abords ; proscrire les espèces absentes de la région (non sauvages), uniquement cultivées et exotiques ou possédant un caractère envahissant avéré ou potentiel, de même que les cultivars ornementaux, les sélections et hybrides, etc.

### E.I-4. Bourse aux arbres

**Mesure d'accompagnement** | Objectifs : assurer la bonne acceptabilité sociale du projet et réduire les vues depuis les habitations les plus proches pour les riverains qui le souhaitent | Localisation : Hombleux [et Esmerly-Hallon] | Phase : exploitation | **Estimation des dépenses : 10 000€**

Cette mesure d'accompagnement au titre du paysage et du cadre de vie concerne l'organisation, sous réserve de faisabilité locale, d'une « **Bourse aux arbres** ». Il s'agit d'un projet végétal collaboratif avec la population des environs du projet. Il est destiné en priorité aux habitants des lieux de vie dont les habitations sont proches du projet et tournées en direction de celui-ci.

- La bourse aux arbres sera réservée aux habitations de la frange sud-est de Hombleux faisant face au projet la première année ;
- Elle sera ouverte aux habitants de la limite nord d'Esmerly-Hallon ensuite si les fonds n'ont pas été totalement utilisés la première année.

Expérimenté avec succès depuis une vingtaine d'années dans certaines régions (« Plantons le décor » dans le Nord-Pas-de-Calais, par exemple), le principe de cette mesure consiste en un achat groupé d'arbres en pépinières locales, souvent fruitiers, par la société d'exploitation du parc. Cette mesure est ainsi destinée directement aux habitants afin que chacun puisse planter un ou plusieurs arbres dans son jardin, grâce au concours financier de la société d'exploitation du parc.

Une campagne de communication sera mise en place en amont pour sensibiliser et informer la population sur la mise en place de cette mesure. Une brochure sera préalablement distribuée aux mairies éligibles à la mesure et aux habitants afin de présenter les essences disponibles et les bonnes pratiques pour leur culture et leur entretien. Les aspects logistiques (gestion des bons de commande, livraison et distribution) seront gérés par la société d'exploitation du parc éolien ou son représentant.



*Le chiffrage de cette mesure a été estimé à 10 000 € HT.* Il comprend la fourniture des produits horticoles (arbres de hauts jets ou fruitiers), de tuteurs et de colliers de serrage ainsi que la campagne de communication, la gestion des commandes et l'organisation de la distribution aux bénéficiaires. La mesure bénéficiera d'un suivi de sa bonne mise en œuvre.

Afin de garantir l'insertion paysagère de la mesure, les arbres pourront être des *fruitiers* (pommier, poirier, cerisier...) *ou des arbres d'essence locale* (érable plane ou champêtre, merisier, chêne...).

## E.II. SYNTHÈSE DES IMPACTS RÉSIDUELS

Tableau 48 : Synthèse des impacts bruts et résiduels

Thème	Diagnostic	Impacts du parc à renouveler	Préconisations	Impacts bruts	Mesures d'évitement et de réduction	Impacts résiduels	Mesures d'accompagnement
<b>Composition paysagère et contexte éolien</b>	Proximité du parc de Hombleux 1. Covisibilités existantes avec le parc à renouveler notamment pour les parcs éoliens des aires immédiate et rapprochée sans effet de brouillage ou de saturation. Visibilités très ponctuelles dans l'aire éloignée.	Faible	Pas de diminution de la lisibilité ni d'effet de brouillage visuel avec le contexte éolien suite au changement de gabarit.	Modéré	Limitation de l'augmentation de hauteur Suppression de E1 Choix de la variante de moindre impact	Faible	
<b>Cadre de vie</b>	<b>Lieux de vie.</b> Nombreuses zones résidentielles dans l'aire immédiate. Faibles impacts de visibilité du parc existant lisible et à l'échelle du paysage. Impacts de covisibilité généralement faibles sauf pour Offoy, Moyencourt, Grécourt et Hombleux.	Faible localement <u>modéré</u> ponctuellement <u>fort</u>	Hausse de hauteur n'entraînant pas de modification des impacts, les rapports d'échelle restant similaires.	Faible à modéré ponctuellement fort	Limitation de l'augmentation de hauteur Suppression de E1 Choix de la variante de moindre impact Renouvellement d'un parc existant	Faible localement <u>modéré</u> ponctuellement <u>fort</u>	Bourse aux arbres
	<b>Axes de déplacement.</b> Vues ouvertes régulières depuis les D930, D932 et D937 ainsi que depuis les routes locales et secondaires de l'aire immédiate.	Lisibilité conservée suite au renouvellement pour les vues depuis les axes de déplacement.					
<b>Paysages reconnus</b>	<b>Ensembles paysagers remarquables.</b> 8 grands ensembles paysagers dont le plus proche la vallée de la Somme (impacts faibles ponctuellement modérés). Impacts faibles à nuls ailleurs.	Faible à nul, localement <u>modéré</u>	Insertion paysagère similaire à l'existant Pas de sites archéologique connu aux abords du projet.	Faible à nul, localement <u>modéré</u>	Limitation de l'augmentation de hauteur Renouvellement d'un parc existant	Faible à nul, localement <u>modéré</u>	
	<b>Sites d'intérêt.</b> Nombreux sites de mémoire sur le territoire d'étude et quelques sites ponctuels d'intérêt éloignés. Un site remarquable dans l'aire rapprochée: le château de Ham. Bonne intégration paysagère du parc à renouveler depuis ces sites.						
	<b>Itinéraires touristiques.</b> Vues ponctuelles depuis le GR800 et le GR655 ainsi que depuis les boucles locales de l'aire immédiate.						
<b>Patrimoine</b>	<b>Sites protégés.</b> Peu de sites protégés dans les aires immédiate et rapprochée du fait des destructions de la Grande Guerre. Bonne intégration paysagère du parc depuis ces sites ou absence de visibilité.	Faible à nul		Faible à nul	Limitation de l'augmentation de hauteur Renouvellement d'un parc existant	Faible à nul	
	<b>Urbanisme.</b> Éléments protégés présents seulement sur Esmerly-Hallon. Des éléments référencés sur Hombleux par le diagnostic.						
	<b>Archéologie.</b> Pas de sites archéologique connu aux abords du parc à renouveler.						

## F. CONCLUSION DU VOLET PAYSAGER

---

Le projet de renouvellement du parc éolien de Hombleux 2 s'installe au sud de la vallée de la Somme, aux confins est du Plateau du Santerre, dans le département de la Somme. Il est localisé sur la commune de Hombleux. Il consiste au remplacement des 4 éoliennes du parc existant par 3 éoliennes de 180 m de haut.

**État initial.** Pour analyser les impacts du renouvellement, un territoire d'étude de plus de 20 km autour des éoliennes à renouveler a été défini. L'analyse du paysage existant a montré que les éoliennes existantes étaient principalement visibles dans une quinzaine de kilomètres autour du parc existant, sauf au niveau du Noyonnais où la forte trame arborée limite les vues au-delà de l'aire rapprochée.

Les éoliennes à renouveler forment un ensemble éolien avec le parc de Hombleux 1. Les impacts sont généralement faibles à nuls, localement modérés (silhouette de Grécourt, Moyencourt et Offoy) à très ponctuellement forts (silhouette de Hombleux).

**Description du projet.** Le projet consiste à renouveler les 4 éoliennes du parc de Hombleux 2 existantes avec 3 éoliennes présentant un décalage maximum de 39,5 mètres, dans l'aire de survol du parc à renouveler. L'éolienne E1 n'est pas renouvelée.

Le modèle d'éolienne choisi est d'une hauteur de 180 m de haut, soit 40 m de plus par rapport à l'existant. Deux gabarits sont envisagés pour le renouvellement : l'ENERCON E-138 et la VESTAS V136. Ces deux gabarits entraînent une modification du rapport hauteur du mât / diamètre du rotor de 43 à 45%. Cependant les photomontages ont montré que cette modification ne venaient pas perturber la lecture du projet ni sa cohérence avec le parc proche de Hombleux 1.

Les aménagements connexes sont confortés, notamment avec la construction d'un nouveau poste de livraison au pied du chemin d'accès privé à l'éolienne E4.

**Impacts du renouvellement.** L'analyse des zones d'influence visuelle et des 36 photomontages a montré l'absence d'augmentation significative des impacts liée au renouvellement : le projet, en conservant une implantation lisible avec une éolienne en moins, s'intègre de manière harmonieuse au paysage existant, sans modifier la façon dont le parc de Hombleux 2 est perçu. Les niveaux d'impacts sont conservés : le renouvellement n'entraîne pas de modification substantielle du paysage.

Ainsi, le projet de renouvellement conserve des impacts modérés ponctuellement forts sur la silhouette de Hombleux au niveau de son entrée ouest sur la D930 et des impacts localement modérés pour les silhouettes de Grécourt, Moyencourt et Offoy. Ailleurs, les impacts sont généralement faibles à nuls.



# G. ANNEXES

## G.I. LISTE DES ILLUSTRATIONS

### Liste des cartes

Carte 1 : Axes privilégiés de développement de l'éolien à l'échelle régionale	15
Carte 2 : Localisation du projet et contexte régional paysager et touristique	16
Carte 3 : Présentation du parc à renouveler et du territoire d'étude	17
Carte 4 : Parc éolien à renouveler et zone d'implantation potentielle	18
Carte 5 : Topographie et géologie du territoire d'étude	20
Carte 6 : Occupation du sol sur le territoire d'étude	21
Carte 7 : Lieux de vie et axes de déplacement des aires immédiate et rapprochée	23
Carte 8 : Contexte éolien et infrastructures d'énergie	25
Carte 9 : Cartes des différentes époques sur l'aire immédiate	28
Carte 10 : Paysages reconnus et sites touristiques autour du projet	29
Carte 11 : Patrimoines autour du projet	33
Carte 12 : PLU en vigueur à proximité du parc à renouveler	35
Carte 13 : Zones archéologiques connues dans l'aire immédiate	35
Carte 14 : Zone d'influence visuelle en angle vertical du parc à renouveler et unités paysagères	36
Carte 15 : Zone d'influence visuelle en angle horizontal du parc à renouveler	37
Carte 16 : Unité paysagère du plateau du Santerre	38
Carte 17 : Aire immédiate dans le plateau du Santerre	39
Carte 18 : Hombleux	39
Carte 19 : Limites communales de Hombleux	40
Carte 20 : Grécourt	41
Carte 21 : Esmerly-Hallon	42
Carte 22 : Buverchy	42
Carte 23 : Hameau de Lannoy	43
Carte 24 : Aire rapprochée dans le plateau du Santerre	44
Carte 25 : Plateau du Santerre dans l'aire éloignée	46
Carte 26 : Unité paysagère des Petites Vallées du Santerre	47
Carte 27 : Languevoison-Quiquery	47
Carte 28 : Bourg de Nesle	48
Carte 29 : Unité paysagère de la vallée de la Somme	49
Carte 30 : Aire immédiate dans la vallée de la Somme	50
Carte 31 : Bourg de Ham/Eppeville/Muille-Villette	51
Carte 32 : Aire rapprochée dans la vallée de la Somme	52
Carte 33 : Vallée de la Somme dans l'aire éloignée	54
Carte 34 : Unité paysagère du Noyonnais	55
Carte 35 : Aire rapprochée dans le Noyonnais	56
Carte 36 : Noyonnais dans l'aire éloignée	57
Carte 37 : Vallée de l'Oise et Bassin du Chaunois	59
Carte 38 : Zone d'influence visuelle de la cathédrale de Noyon	61
Carte 39 : Église Saint-Médard de Croix-Moligneaux	62
Carte 40 : Vermandois et plaine de grandes cultures	63
Carte 41 : Aire rapprochée dans la plaine de grandes cultures	64
Carte 42 : Exemple de Villers-Saint-Christophe	65
Carte 43 : Présentation des variantes pour le renouvellement du parc de Hombleux 2	73
Carte 44 : Localisation des photomontages pour les variantes	73
Carte 45 : Zoom sur les éoliennes à renouveler et celles du projet	83
Carte 46 : Projet de renouvellement	83
Carte 47 : Évolution de la zone d'influence visuelle en angle vertical suite au renouvellement dans l'aire immédiate	86
Carte 48 : Zones d'influence visuelle en angle vertical du parc à renouveler et du projet (1)	87
Carte 49 : Zones d'influence visuelle en angle vertical du parc à renouveler et du projet (2)	88

Carte 50 : Zones d'influence visuelle en angle vertical du parc à renouveler et du projet (3)	89
Carte 51 : Zone d'influence visuelle en angle horizontal du projet et du parc à renouveler	90
Carte 52 : Zones d'influence visuelle cumulée en angle vertical (aire rapprochée)	91
Carte 53 : Zones d'influence visuelle cumulée en angle vertical (territoire d'étude)	92
Carte 54 : Localisation des photomontages à l'échelle de l'aire immédiate	94
Carte 55 : Localisation des photomontages à l'échelle de l'aire rapprochée	95
Carte 56 : Localisation des photomontages à l'échelle de l'aire éloignée	96
Carte 57 : Renouvellement de Hombleux 1	177

### Liste des figures

Figure 1 : La perception d'une éolienne en fonction de la distance, de l'heure de la journée et de la couleur du ciel	5
Figure 2 : Définition de la typologie des vues	6
Figure 3 : Points d'appel et lignes de force d'un paysage	6
Figure 4 : Exemple de critères d'analyse des impacts existants du parc à renouveler (vue proche)	7
Figure 5 : Echelle des niveaux d'impact paysager du parc à renouveler et du projet	7
Figure 6 : Exemples de critères paysagers utilisés pour déterminer les scénarios d'implantation	8
Figure 7 : Exemple d'analyse des impacts visuels et cumulés	8
Figure 8 : Code couleur des éoliennes dans le volet paysager (cartes, coupes topographiques, esquisses)	9
Figure 9 : Échelle des coupes topographiques de comparaison des impacts	9
Figure 10 : Exemple de ZIV dans le cadre d'un renouvellement	10
Figure 11 : Distance de lecture et de l'angle horizontal pour une vue « réelle »	11
Figure 12 : Exemple de mise en page du carnet de photomontage annexe	12
Figure 13 : Croquis des parcs de Hombleux 1 et 2 depuis la D930 au nord-est	18
Figure 14 : Motifs paysagers des plateaux et collines cultivés	22
Figure 15 : Motifs paysagers des vallées rurales	22
Figure 16 : Motifs paysagers urbains	22
Figure 17 : Typologie des lieux de vie	22
Figure 18 : Secteur de Roye vu depuis la D142 en sortie nord de Crapeaumesnil	27
Figure 19 : Bataille de Saint-Quentin en 1557 et paysages cultivés de la Renaissance	28
Figure 20 : Première Guerre Mondiale	28
Figure 21 : Centre de Hombleux	39
Figure 22 : Ferme du Calvaire, parcs éoliens de Hombleux 1 et 2 vus depuis la D930	40
Figure 23 : Un exemple de ferme sur cour fermée – la Sole de la Grande Pièce	41
Figure 24 : Centre d'Esmerly-Hallon	42
Figure 25 : Entrée ouest de Buverchy	42
Figure 26 : Sortie sud de Canizy	50
Figure 27 : Silhouette de Ham/Eppeville/Muille-Villette sur la D930	51
Figure 28 : Parc éolien de Voie Corette (photomontage) et parcs de Hombleux 1&2 dans le lointain	62
Figure 29 : Église Saint-Médard vue depuis la D937 au nord	62
Figure 30 : Poste de livraison, éolienne E4 du projet, parc de Hombleux 1 et chemin d'accès existant	84
Figure 31 : Éolienne du parc existant et gabarits envisagés pour son renouvellement	84
Figure 32 : Liste des photomontages	93
Figure 33 : Vue actuelle et photomontée avec le projet de renouvellement depuis le château de Hombleux sur la D930	112
Figure 34 : Vue depuis le chemin rural menant de la boucle de promenade à Grécourt	122
Figure 35 : Vue depuis la porte du château	140
Figure 36 : Vue à 50 m de la porte du château	140
Figure 37 : Renouvellement de Hombleux 1	176
Figure 38 : Demande d'information concernant la doctrine régionale liée aux photomontages	190
Figure 39 : Réponse des services de l'État concernant la doctrine régionale liée aux photomontages	190

### Liste des photos

Photo 1 : Paysage de grandes cultures vu depuis le calvaire de Hombleux à l'ouest des éoliennes de Hombleux 1&2	19
Photo 2 : Plateau de grandes cultures sur la D950 vers Roye	20
Photo 3 : Étang de Bihécourt dans la vallée de l'Omignon, à Vermand	20
Photo 4 : Une ferme en brique de la Reconstruction sur la frange nord d'Esmerly-Hallon	23

Photo 5 : Silhouette de Ham vue depuis la D932 au nord-est du bourg	23
Photo 6 : Port de marchandises de Voyennes, avec le tortillard sur les quais	30
Photo 7 : Vestiges du château de Ham	30
Photo 8 : Canal du Nord à Bouverchy	30
Photo 9 : Lassigny pendant la Première Guerre Mondiale	30
Photo 10 : Canal latéral de l'Oise à Pont-l'É.	31
Photo 11 : Cathédrale de Noyon depuis la RD934	31
Photo 12 : Bois d'Holnon	31
Photo 13 : Le Château de Tilloloy	31
Photo 14 : New Roye British cemetery	31
Photo 15 : Vue sur les parcs de Hombleux 1 et 2 en limite est du village de Hombleux	39
Photo 16 : Scénographie des vues sur la silhouette de Hombleux sur la D930 à l'ouest du village	40
Photo 17 : Silhouette de Grécourt vue à l'ouest du village.	41
Photo 18 : Parcs de Hombleux 1 et 2 vus depuis les abords du Moulin de Grécourt	41
Photo 19 : La Croix Saint-Claude	41
Photo 20 : Parcs de Hombleux 1 et 2 vus depuis la rue de Canisy	42
Photo 21 : Hameau de Lannoy	43
Photo 22 : Route locale D186 vers Lannoy et bouts de pales de Hombleux 1&2	43
Photo 23 : Route locale D417 vers Canizy, éoliennes de Hombleux 1&2 et des Loups	43
Photo 24 : Sortie nord-est de Moyencourt	44
Photo 25 : Silhouette de Breuil	44
Photo 26 : Une éolienne de Hombleux 2 (à gauche) et les parcs de Hautes Bornes et Plaines (à droite)	45
Photo 27 : Cimetière allemand de Manicourt	48
Photo 28 : Silhouette d'Offoy vue depuis le parking du cimetière	50
Photo 29 : Vallée de la Somme à Ham	51
Photo 30 : Château de Ham	51
Photo 31 : Les parcs de Hombleux 1 et 2 vus depuis le GR800 au nord d'Offoy	52
Photo 32 : Parcs éoliens de Hombleux 1 et 2 et parc des Loups vus en sortie sud de Matigny	53
Photo 33 : Église de Falvy vue depuis l'étang	53
Photo 34 : Centre historique de Noyon après la Grande Guerre	60
Photo 35 : Cathédrale de Noyon vue depuis les rues alentours	60
Photo 36 : Mont Renaud suite aux bombardements de Noyon de 1918	60
Photo 37 : Vue à longue distance en sortie sud de Villers-Saint-Christophe	65
Photo 38 : Clocher de Vermand et vallée de l'Omignon vue depuis la D1029 au nord-ouest	65
Photo 39 : Les parcs de Hombleux 1 et 2 vus en limite est de Hombleux.	66
Photo 40 : La vallée de la Somme et le village d'Offoy vus depuis le cimetière – impact modéré	69
Photo 41 : Le porche du château de Ham – impact faible	69
Photo 42 : Le parc de Hombleux 1 et le projet de renouvellement vus en limite est de Hombleux.	178
Photo 43 : La vallée de la Somme, le village d'Offoy, le parc de Hombleux 1 et le projet vus depuis le cimetière	180
Photo 44 : Le château de Ham et le projet de renouvellement	180
Photo 45 : Silhouette d'Offoy	191
Photo 46 : GR 800 au nord d'Offoy	191
Photo 47 : Sortie sud-est de Sancourt	192
Photo 48 : Silhouette de Ham	193
Photo 49 : Parvis des vestiges du château de Ham	193
Photo 50 : Abords immédiats du château de Ham	194
Photo 51 : Hameau de Villette	194
Photo 52 : Limite nord d'Esmerly-Hallon	195
Photo 53 : Ferme du Moulin de Grécourt	195
Photo 54 : D186 au sud de Lannoy et du Canal du Nord	196
Photo 55 : Silhouette de Moyencourt	196
Photo 56 : Silhouette de Bouverchy depuis le pont sur le canal du Nord	197
Photo 57 : Silhouette de Grécourt (1/2)	197
Photo 58 : Silhouette de Grécourt (2/2)	198
Photo 59 : Silhouette de Hombleux	198

#### Liste des tableaux

Tableau 1 : Composition et cadre réglementaire du volet paysager	4
Tableau 2 : Définition du niveau d'enjeu en fonction de la valeur sociale d'un paysage	7
Tableau 3 : Sources et licences des cartes et modélisation	9
Tableau 4 : Données utilisées pour le calcul de la ZIV et caractéristiques associées	10

Tableau 5 : Indicateurs des zones d'influence visuelle	10
Tableau 6 : Caractéristiques techniques des photomontages	11
Tableau 7 : Mise en page des photomontages dans le carnet de photomontages annexe et le volet paysager	11
Tableau 8 : Dates de prises de vue	11
Tableau 9 : Fréquentation 2019 des principaux sites touristiques des Hauts-de-France	15
Tableau 10 : Coordonnées des éoliennes et du poste de livraison du parc à renouveler	18
Tableau 11 : Lieux de vie du territoire d'étude	24
Tableau 12 : Parcs construits et autorisés du secteur d'accueil du projet	26
Tableau 13 : Autres parcs éoliens du territoire d'étude	27
Tableau 14 : Paysages et sites reconnus du territoire d'étude	32
Tableau 15 : Patrimoines protégés sur le territoire d'étude	34
Tableau 16 : Éléments paysagers et patrimoniaux d'intérêt des documents d'urbanisme	35
Tableau 17 : Prégénance visuelle maximum du parc existant dans les unités paysagères du territoire d'étude	37
Tableau 18 : Caractéristiques du plateau du Santerre	38
Tableau 19 : Caractéristiques des petites vallées du Santerre	47
Tableau 20 : Caractéristiques de la vallée de la Somme amont	49
Tableau 21 : Caractéristiques du Noyonnais	55
Tableau 22 : Caractéristiques du bassin du Chaunois	58
Tableau 23 : Caractéristiques de la vallée de l'Oise Noyonnaise	58
Tableau 24 : Caractéristiques du Vermandois	62
Tableau 25 : Caractéristiques de la plaine de grandes cultures	64
Tableau 26 : Synthèse des impacts cumulés existants pour l'éolien	67
Tableau 27 : Synthèse des impacts du parc à renouveler pour les lieux de vie	67
Tableau 28 : Synthèse des impacts du parc à renouveler pour les paysages reconnus (1/3)	68
Tableau 29 : Synthèse des impacts du parc à renouveler pour les paysages reconnus (2/3)	68
Tableau 30 : Synthèse des impacts du parc à renouveler pour les paysages reconnus (3/3)	69
Tableau 31 : Synthèse des impacts existants sur le patrimoine	70
Tableau 32 : Synthèse des impacts existants sur les éléments paysagers des documents d'urbanisme en vigueur	70
Tableau 33 : Rappel des impacts existants du parc à renouveler	71
Tableau 34 : Points de vue des variantes et intérêts de ceux-ci	72
Tableau 35 : Tableau de synthèse de l'analyse des variantes	82
Tableau 36 : Coordonnées des éoliennes du renouvellement et du nouveau poste de livraison	83
Tableau 37 : Modèles du parc existant de Hombleux 2 et de son renouvellement	84
Tableau 38 : Synthèse de l'analyse des photomontages	174
Tableau 39 : Synthèse des impacts cumulés du projet de renouvellement pour le contexte éolien	178
Tableau 40 : Synthèse des impacts pour les lieux de vie	179
Tableau 41 : Synthèse des impacts sur les paysages reconnus (1/3)	180
Tableau 42 : Synthèse des impacts sur les paysages reconnus (2/3)	181
Tableau 43 : Synthèse des impacts sur les paysages reconnus (3/3)	181
Tableau 44 : Synthèse des impacts sur le patrimoine	182
Tableau 45 : Synthèse des impacts sur les éléments paysagers et patrimoniaux des PLU	182
Tableau 46 : Synthèse de l'analyse des impacts	184
Tableau 47 : Evolution probable du paysage sans et avec le projet	184
Tableau 48 : Synthèse des impacts bruts et résiduels	186



## G.II. BIBLIOGRAPHIE

- Agence Aisne Tourisme Pro. (2015). *Synthèse du Schéma Départemental de Développement touristique*.
- Agence Somme Tourisme. (2020). *Chiffres clés 2019*.
- Aisne Tourisme Pro. (2020). *Bilan Touristique 2019 de l'Aisne*.
- Centre de Ressource régionale des paysages d'Auvergne-Rhône-Alpes. (2018). *Glossaire*.
- Département du Lot-et-Garonne. (2016). *Atlas des Paysages du Lot-et-Garonne*.
- Département, Préfecture et CAUE 59, Région Bretagne, AMPM. (2011). *Atlas des Paysages du Morbihan*.
- DREAL et région Hauts-de-France. (2019). *Etude sur la saturation visuelle liée à l'implantation de projets éoliens*.
- DREAL et région Picardie. (2012). *Schéma Régional Éolien*.
- DREAL Hauts-de-France. (2019). *Modèle de sommaire inversé - paysage*.
- DREAL Nord-Pas-de-Calais. (2012). *Schémas Régionaux Éoliens du Nord-Pas-de-Calais*.
- DREAL Picardie. (2012). *Schéma Régional Eolien*.
- GOURAUD, C. (2019). *L'éolien : l'apport d'un nouveau motif dans le paysage*.
- Légifrance. (2021). *Code de l'Environnement*.
- Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire. (2018). *Instruction du Gouvernement du 11 juillet 2018 relative à l'appréciation des projets de renouvellement des parcs éoliens terrestres*.
- Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire. (2020). *Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, actualisation 2020*.
- Ministère de l'Environnement. (2016). *Guide de l'étude d'impact des parcs éoliens terrestres*.
- Oise Tourisme. (2020). *Chiffres clés 2019 du tourisme dans l'Oise*.
- PNR du Pilat. (2021). *Villages de caractères - silhouettes de bourg*. Récupéré sur PNR du Pilat: <https://www.parc-naturel-pilat.fr/>
- Préfecture de Moselle. (2006). *Les parcs éoliens dans les paysages de Meurthe-et-Moselle*.
- UNESCO. (2014). *Sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale - Front Ouest - France*. Récupéré sur Patrimoine Mondial de l'UNESCO: <http://whc.unesco.org/en/tentativelists/5884/>

## G.III. CONTRAINTES LIEES A L'EPIDEMIE DE COVID19

### G.III-1. Échanges avec les services de l'État

Figure 38 : Demande d'information concernant la doctrine régionale liée aux photomontages

Sujet :Autorisation Environnementale – vol<sup>2</sup>et paysager éolien et COVID19  
Date :Thu, 19 Mar 2020 10:01:00 +0100  
De :Marie-Laure SEGUIN | Pour :dreal-hauts-de-france@developpement-durable.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Notre bureau d'études réalise des volets paysagers pour les études d'impact dans l'éolien, notamment en Hauts-de-France. La doctrine régionale prévoit pour ces dossiers de réaliser des prises de vue hiver pour réaliser les photomontages. Du fait de la météo particulièrement difficile de cet hiver, nous avons prévu plusieurs terrains cette semaine et jusqu'à fin mars qui ne pourront être menés à bien du fait du confinement COVID19. Nous souhaitons donc connaître la position des services instructeurs sur l'utilisation de prises de vue été dans les dossiers qui seront déposés cette année ou en début d'année prochaine.

Cordialement,

Marie-Laure SEGUIN

Associée / Responsable de projets – Ingénieure paysagiste | Bureau d'études et conseils en environnement | 27 rue André Martin 76710 MONTVILLE | Retrouvez notre/votre actualité sur <http://actu.enviroscoop.com/>

Figure 39 : Réponse des services de l'État concernant la doctrine régionale liée aux photomontages

Sujet : photo montages en hiver  
Date : Mon, 30 Mar 2020 11:06:39 +0200  
De : BARDY Catherine - DREAL Hauts-de-France/Direction | Organisation : DREAL Hauts-de-France/Direction | Pour : Marie-Laure SEGUIN

Bonjour,

Vous voudrez bien excuser notre réponse tardive. Nous souhaitons en effet attendre la publication des ordonnances pour voir dans quel cadre votre question serait traitée.

Les missions dévolues aux prestataires participant à la constitution des dossiers de demande d'autorisation environnementale pour des ICPE ne sont pas considérées comme prioritaires aujourd'hui. Par conséquent, pour ne pas pénaliser les porteurs de projet en termes de calendrier, il est proposé que le dossier soit déposé sans les éléments de photo montage en "hiver" avec les explications évoquant les difficultés rencontrées. Il vous sera possible d'apporter un complément au dossier en cours d'instruction pour apporter cet éclairage et si cela n'est pas fait spontanément, les instructeurs solliciteront probablement le porteur de projet si cet élément est indispensable à la bonne compréhension des impacts.

En espérant avoir répondu à votre question et avec mes sincères salutations,

Catherine BARDY

Directrice adjointe | DREAL Hauts de France | 44 rue de Tournai – CS 40259 – 59019 LILLE cedex | <http://www.nord-pas-de-calais-picardie.developpement-durable.gouv.fr/>



### G.III-2. Comparaison des vues été/hiver

Photo 45 : Silhouette d'Offoy



Photo 46 : GR 800 au nord d'Offoy





*Photo 47 : Sortie sud-est de Sancourt*



Pas de vue été réalisée pour ce point de vue



Photo 48 : Silhouette de Ham



Photo 49 : Parvis des vestiges du château de Ham



Vue hiver déplacée par rapport à la vue été pour maximiser l'ouverture des vues



Photo 50 : Abords immédiats du château de Ham



Photo 51 : Hameau de Villette



Vue hiver déplacée par rapport à la vue été pour maximiser l'ouverture des vues.



Photo 52 : Limite nord d'Esmerly-Hallon



Photo 53 : Ferme du Moulin de Grécourt





Photo 54 : D186 au sud de Lannoy et du Canal du Nord



Photo 55 : Silhouette de Moyencourt





Photo 56 : Silhouette de Buverchy depuis le pont sur le canal du Nord



Photo 57 : Silhouette de Grécourt (1/2)





Photo 58 : Silhouette de Grécourt (2/2)



Photo 59 : Silhouette de Hombleux

